

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DU COMITE REGIONAL

ELECTIONS : APPEL A CANDIDATURES

L'Assemblée Générale des clubs du Comité Régional de Bourgogne-Franche-Comté est fixée au samedi 20 janvier à 14 h 00 à Dole (39).

A l'issue de l'Assemblée Générale, il sera procédé à :

1) L'élection de 2 membres au Conseil d'Administration :

1 poste vacant est issu du **collège BMX** ;

1 poste vacant est issu du **collège Médical**.

Les candidats à ces postes, devront justifier de leur appartenance au collège spécifique et être titulaires d'une licence justifiant celle-ci.

Les personnes élues le seront jusqu'à la fin du mandat actuel soit pour trois ans.

Les candidatures doivent être présentées individuellement et notifiées au Comité Régional, à l'attention de Monsieur le Président du Comité régional.

Les candidatures sont à transmettre pour le 8 janvier dernier délai au siège du Comité Régional (antenne Besançon) par pli recommandé avec accusé de réception, par voie électronique ou par dépôt au secrétariat.

La lettre de candidature mentionne les : nom, prénom, adresse personnelle du candidat ainsi que le numéro de licence. Elle doit être signée par l'intéressé et exprimer ses motivations.

Sauf justification, les candidats doivent être présents lors de l'assemblée générale chargée de procéder à l'élection.

Ne peuvent être élues au comité directeur que des personnes licenciées à la Fédération Française de Cyclisme depuis au moins douze mois, membre d'une association ayant son siège sur le territoire du Comité Régional.

2) L'élection du délégué des coureurs : Les candidatures doivent être présentées individuellement et notifiées au Comité Régional, à l'attention de Monsieur le Président du Comité régional.

Les candidatures sont à transmettre pour le 8 janvier dernier délai au siège du Comité Régional. (antenne Besançon) par simple courrier, par voie électronique ou par dépôt au secrétariat.

4/ L'élection des Délégués à l'Assemblée Générale FFC :

Les délégués à l'Assemblée Générale de la FFC ainsi que les suppléants sont élus parmi les candidats membres du Conseil d'Administration ou présidents de clubs.

Il est procédé à l'élection des candidats titulaires (6), puis à celle des suppléants (6).

Les candidats élus sont ceux recueillant le plus de voix.

En cas d'égalité de voix, le vote sera acquis en faveur du candidat le plus âgé.
Chaque club dispose d'une voix.

L'appel à candidatures sera effectué le jour de l'Assemblée Générale du Comité Régional.

Le Congrès fédéral se tiendra à Nantes, du 23 au 25 février 2018.

Les groupes de travail seront les suivants :

- Politique territoriale : conventionnement avec les comités territoriaux, avec pour animateur Gilles DA COSTA ;
- Sécurité : évolution de la réglementation des manifestations sportives sur la voie publique, avec pour animateur Nicolas ROUGEON ;
- Les activités "jeunesse" : de l'accès à la pratique jusqu'à la compétition, avec pour animatrice Cathy MONCASSIN.